



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Agence des  
aires marines protégées

Boulogne-Sur-Mer le 20 janvier 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous l'autorité commune du préfet de région Picardie, du préfet du Pas-de-Calais, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, la **première réunion de l'instance de suivi de la concertation** sur le projet de **parc naturel marin** à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie, et de la Canche s'est tenue le mercredi 20 janvier 2010 à Etaples (62).

**Plus de 240 acteurs locaux de la mer et des départements du Pas-de-Calais et de la Somme ont été invités à Etaples sur mer** (salle de la corderie du centre Maréis dans le Pas de Calais) à l'initiative des **préfets de la Somme, du Pas de Calais et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord responsables conjointement de cette concertation**. Cette première réunion a permis de lancer officiellement le **processus collégial de la concertation sur l'opportunité de créer un parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche**. A terme, les travaux engagés par cette instance devraient permettre d'aboutir à une enquête publique préalable à la création d'un parc naturel marin.

Des mesures concrètes de mise en œuvre de la concertation :

- **mise en place d'une instance de suivi de la concertation pour impliquer tous les acteurs de la mer concernés par le projet de parc naturel marin**. Chaque catégorie d'acteurs avait déjà été préalablement sensibilisée et informée depuis un an par la mission d'étude. L'objectif de cette instance est de faire partager une vision commune des enjeux de préservation du milieu marin et de développement durable des activités en mer pour imaginer un parc naturel marin adapté aux spécificités locales.

- la **mise en place de cinq groupes de travail thématiques** animés par la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin instaurée par l'Agence des aires marines protégées<sup>1</sup>. Ces groupes aborderont les sujets suivants : le partage de la connaissance (GT1), la gestion coordonnée des espaces protégés (GT2), l'environnement marin et la gestion du trait de côte (GT3), les usages en mer (GT4) et les usages de l'estran (GT5). Le mandat commun de chaque groupe de travail est de consolider le diagnostic et de formuler des propositions sur les composantes d'un

<sup>1</sup> L'Agence des aires marines protégées intervient en appui technique des trois préfets en charge de la conduite de la procédure d'étude et de création d'un PNM. Depuis octobre 2008, la mission d'étude, dirigée par Madame Marie Dominique Monbrun, a permis d'effectuer les travaux préliminaires à cette concertation générale. Elle a en effet compilé l'information nécessaire pour établir un diagnostic du secteur d'étude, identifier l'ensemble des acteurs marins et littoraux impliqués et débuté la concertation de manière bilatérale.

parc naturel marin à savoir un **périmètre de parc pertinent, des orientations de gestion et la composition du conseil de gestion.**

- **la création d'un comité de coordination collégiale** afin d'élaborer une synthèse des propositions et des échanges issus des groupes de travail thématiques. Le comité de la coordination a été imaginé afin d'assurer la cohérence des propositions, d'identifier à la fois les points de convergence comme les arbitrages nécessaires. A l'image de ce qui a été fait pour le Grenelle de la mer, ce **comité de coordination sera composé de " cinq collèges" : Etat, collectivités, usagers de la mer, associations de préservation de l'environnement marin et experts.** Les trois préfets responsables s'appuieront sur les travaux de ce comité pour décider de la mise à l'enquête publique du projet de parc naturel marin.

### ***Préserver et partager durablement les richesses de la mer***

*L'étude de faisabilité d'un parc naturel marin constitue un enjeu majeur pour les estuaires et la côte d'Opale. En Manche Est, à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche, la biodiversité marine représente une richesse patrimoniale naturelle reconnue au niveau européen, nationale et local. Ces ressources et cette diversité sont fondamentales pour les activités économiques de la mer et du littoral que ce soit pour la pêche, le tourisme ou les activités de loisirs. La création d'un parc naturel marin a pour ambition de concilier à la fois la préservation du milieu naturel et le développement raisonné des activités liées à la mer.*

*Un parc naturel marin n'est pas un outil de gestion réglementaire; il ne signifie pas la sanctuarisation d'un milieu marin au détriment des activités humaines et économiques s'exerçant en mer, il en définit la compatibilité.*

*Les collectivités du littoral de Picardie, du Pas-de-Calais et du Nord ont pris depuis longtemps la mesure des enjeux de préservation de la biodiversité des milieux côtiers et marins locaux au travers de politiques locales volontaristes. La mise à l'étude d'un parc naturel marin, nouvel outil de gestion intégrée de la mer, s'inscrit bien dans la continuité et la complémentarité de cette dynamique.*

### **Résumé des débats**

En présence de M. Jérôme BIGNON, député, président de l'Agence des aires marines protégées, président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et de M. Dominique DUPILET, président du Conseil de rivages Manche Mer du Nord, président du conseil général du Pas-de-Calais.....

---

### **Contact presse :**

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord : **02.33.92.61.65, christelle.haar@premar-manche.gouv.fr,**
- Préfecture de région Picardie : **03.22.20.13.13, catherine.bove@somme.pref.gouv.fr**
- Préfecture du Pas de Calais : **03.21.21.20.36, catherine.mandet@pas-de-calais.pref.gouv.fr**
- Agence des aires marines protégées : **06.79.04.47.07, agnes.poiret@aires-marines.fr.**